



08 NOV. 2022

Session Ordinaire du 25 OCTOBRE 2022

Délibération affichée

Le 08 NOV. 2022

Effectif du Conseil : 33

Présents : 20

Absents et Excusé(es) : 04

Procuration(s) : 09

N° d'ordre : 51/2022

Domaine d'intervention : 8.4/ Aménagement du territoire

L'an deux mil vingt-deux et le mardi vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit octobre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le dix-neuf octobre 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint - M. CARRIERE Pierre ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; - **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) - Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme. PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly) - ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (procuration donnée à M. BOYAU Alex) - ; Mme LACROIX Jénia (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) - ; M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre) ; - ; Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; Mme GAUTHIEROT Franciane - ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia ; - **Conseillers Municipaux.**

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE CALEBASSIER ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRE-OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 51/2022 - REF : 8.4/ Aménagement du territoire
« DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE CALEBASSIER ET APPROUVANT LE
PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRE-OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de requalification urbaine du quartier de Calebassier est aujourd'hui une nécessité pour la Ville, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

En effet, le quartier souffre d'une urbanisation anarchique dans une zone enclavée et engorgée avec des réseaux d'assainissement défectueux et une accessibilité très réduite rendant très difficile les interventions de secours.

Ce projet de réorganisation initié en 2001 et relancé en 2017, avec l'appui de l'Agence des 50 pas géométriques, gestionnaire de plus d'un tiers du foncier, a été confiée aux bureaux d'étude URBIS pour le volet aménagement et H3C CARAÏBE pour la dimension environnementale.

La concertation de la population s'est avérée indispensable à la construction du projet de restructuration, avec des points d'étapes entre tous les acteurs (Elus, Agence des 50 pas Géométriques, Cabinets d'Etudes et résidents du quartier) lors de la restitution des échanges.

Ainsi, à la suite de cette concertation de la population par voie de questionnaire, réunions publiques de mars et avril 2022 et balade urbaine au sein du quartier, le plan d'aménagement et de restructuration définitif, enrichi des propositions émises par les résidents, a été présenté à l'ensemble des acteurs.

Le projet de réaménagement et de restructuration s'articule autour des thématiques suivantes :

- Un meilleur cadre de vie (recomposition et décongestion du bâti) ;
- Mobilité et accessibilité (réorganiser la circulation automobile et piétonne) ;
- Paysage et végétation (création d'espaces publics de qualité et de jardins partagés) ;
- Gestion de l'eau et des déchets - viabilisation du quartier.

Le montant total de dépenses de la phase pré-opérationnelle du projet s'élève à **519.868,70 € TTC**, dont le financement se décompose comme suit :

- Participation Etat	394 822, 12 €
- Participation commune	62 523, 29 €
- Participation Agence 50 pas	62 523, 29 €
- TOTAL	519 868,70 €

Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de réaménagement du quartier de Calebassier et le plan de financement de la phase pré-opérationnelle.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme en son article L 300-1 ;

VU la circulaire 5 mai 2003 relative à la mise en œuvre et au financement des opérations de résorption de l'habitat insalubre et irrémédiable ;

CONSIDERANT la nécessité de réaménager et de restructurer le quartier de CALEBASSIER ;

CONSIDERANT la nécessité de donner un meilleur cadre de vie aux habitants du quartier de CALEBASSIER ;

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 51/2022 - REF : 8.4 / Aménagement du territoire
« DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE CALEBASSIER ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRE-OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT »

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT 29 VOIX POUR, DONT 09 PROCURATIONS

M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) -
Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme PAISLEY
Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice
(procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly) - ; Mme RENE-GABRIEL
Murielle (procuration donnée à M. BOYAU Alex) - ; Mme LACROIX Jénia (procuration donnée
à M. ISSA Jean-François) - ; M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. CARRIERE
Pierre) ; - ; Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert) ; -
M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François)
Conseillers Municipaux.

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'aménagement et de restructuration du quartier de CALEBASSIER ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement de la phase pré-opérationnelle comme suit :

- Participation Etat	394 822, 12 €
- Participation commune	62 523, 29 €
- Participation Agence 50 pas	62 523, 29 €
- TOTAL	519 868,70 €

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au prochain budget les crédits nécessaires.

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 31 OCT. 2022

L'affichage et/ou la publication le 08 NOV. 2022

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 08 NOV. 2022

Le Maire

Basse-Terre, le 26 Octobre 2022

Pour le Maire Empêché
André GUILLAUME
1er Adjoint



Pour le Maire
André ATALLAH



Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le

08 NOV. 2022



ID : 971-219711058-20221025-512022-DE

PHASE PRE-OPERATIONNELLE

DESIGNATION	CONTENU	MONTANT HT		MONTANT TTC	
A1 - PROJET D'AMENAGEMENT D'URBANISME - ANALYSE DES BATS	<p>DIAGNOSTIC URBAIN</p> <p>Approche Environnementale de l'Urbanisme</p> <p>Etude de définition permettant une meilleure prise en compte de l'environnement dans le projet et en particulier la prise en compte des nuisances</p> <p>Diagnostic urban, paysage, voirie, économique</p> <p>Principes et orientations d'aménagement</p> <p>Définition du plan d'aménagement (usage en phase A1/S sur un périmètre délimité)</p> <p>Convention avec le Maire</p> <p>Dossier d'urbanisme</p>	36 350,00	39 499,75		
		73 325,00	79 537,60		
ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT	<p>Etude de risques</p> <p>Etiquette sur les secteurs en front de façade dans la partie haute du quartier</p> <p>Sur le périmètre</p> <p>Sur parcelle de réhabilitation</p> <p>Mission géotechnique (cote dimative)</p> <p>G1 et G2</p> <p>Mission géotechnique complémentaire</p> <p>Etude complémentaire sur périmètre et zone de réhabilitation,</p>	7 900,00	8 571,50	5 000,00	5 425,00
		3 850,00	4 177,25	8 000,00	8 680,00
ELABORATION DES PROJETS VDO	<p>Fonds de déduction et diagnostic des réseaux</p> <p>Projet de plan (réalisés en diagnostic urbain) - pour le constructif et l'implantation</p> <p>Projet de plan "voirie" complémentaires - entrée d'impasse</p> <p>Diagnostic aérien</p>	0,00	0,00	25 550,00	27 721,75
		0,00	0,00	24 000,00	26 040,00
A2 - ETAT FONCIER ET IMMOBILIER	<p>Etat parcellaire</p> <p>Etat foncier</p>	0,00	0,00	5 000,00	5 425,00
EVALUATION DES ACQUISITIONS FONCIERES	<p>Enquêtes sociales</p> <p>Enquêtes sociales (réalisées en diagnostic urbain)</p>	0,00	0,00		
A3 EVALUATION EN HABITAT INFORMEL - INDEMNITES D'EVACUATION					
A4 PLAN DE RELOGEMENT	<p>ACQUISITIONS FONCIERES</p> <p>FRANS DE DEBARRASSEMENT ET DE REINSTALLATION</p> <p>RELOGEMENT ET HEBERGEMENT PROVOIRES</p> <p>TRAVAUX DE REHISE EN ETAT D'HABITABILITE EVENTUELLE</p> <p>ACCOMMODEMENT SOCIAL</p>	0,00	0,00	183 633,00	183 633,00
		0,00	0,00	115 200,00	124 992,00
		0,00	0,00	16 000,00	17 340,00
		16 000,00	17 340,00	56 000,00	60 760,00
A5 COORDINATION DU PROJET	<p>COORDINATEUR / MEDIATEUR</p> <p>Estimation 5% des études préliminaires et pré-op</p>	0,00	0,00	20 834,65	22 655,60
SOUSS-TOTAL DEPENSES Etudes préliminaires et pré-opératoires		439 024,00 €	479 438,34 €	499 357,65 €	535 394,70 €
<p>PLAN DE FINANCEMENT PHASE PRE-OPERATIONNELLE</p> <p>PARTICIPATION ETAT 394 822,12</p> <p>PARTICIPATION COMMUNE 62 533,28</p> <p>PARTICIPATION AGENCE 62 032,28</p>					

